

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0287

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALES AGGLOMÉRATION**

Service : Marchés Publics –
Assainissement technique
Réf : GS/RG
Tel : 04.66.56.10.15

Objet : Marché à procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique) relatif à une mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif - autorisation de signature du marché et de tous les documents y afférents

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier (publiée au J.O du 12 décembre, p.19703),

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant la nécessité d'effectuer une mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif pour la Communauté Alès Agglomération,

Considérant qu'en application des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, ce marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec les engagements financiers suivants :

- un montant minimum annuel de 5 000 € HT
- et un montant maximum annuel de 200 000 € HT ;

Considérant que ces prestations relèvent de la famille de nomenclature interne : 24 3 09 « autres études » et correspondent, conformément à l'article R.2121-5 du Code de la commande publique, à un ensemble de prestations caractérisées par leur unité fonctionnelle propre,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié, le 20 juin 2025, sur la plateforme de dématérialisation « achat public » et BOAMP,

Considérant la date limite de réception des offres fixée au 15 juillet 2025 à 12h,

Considérant les critères de sélection des offres avec leur pondération tels que mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères et sous-critères	Pondération
1- Valeur technique	55.0 %
1.1- <i>une note méthodologique explicitant l'approche et la présentation détaillée de la méthodologie envisagée pour l'exécution des différentes phases du marché ainsi que la production de modèles : de courriers d'information, d'un exemplaire du rapport de visite proposé, du tableau « bilan communal » seront fournis.</i>	30.0 %
1.2- <i>présentation de l'équipe dédiée à l'exécution de la présente étude avec indication de la qualification et de l'expérience des intervenants, de sa réactivité et les conditions de sa mobilisation</i>	20.0 %
1.3- <i>moyens matériels affectés au marché</i>	5.0 %
2- Prix des prestations apprécié au regard du montant total du détail estimatif quantitatif annuel servant de comparatif des offres selon la formule mathématique suivante : (meilleure offre de prix / prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix.	45.0 %

Considérant qu'un opérateur économique a remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- **SCA Véolia Eau - compagnie générale des eaux territoire Gard/Lozère** représentée par Monsieur Renaud ORSUCCI, directeur du territoire Gard / Lozère, sise 256 chemin du Viget - CS 1804 - 30 318 Alès CEDEX ;

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis la candidature,

Considérant la proposition et le classement définitif :

SOCIETES	NOTES PRIX (sur 45)	NOTES VALEUR TECHNIQUE (sur 55)	NOTES GLOBALES (sur 100)	CLASSEMENT
SCA Véolia Eau - compagnie générale des eaux territoire Gard/Lozère	45,00 Prix DQE : 166 839.79 €HT	51,00 - SS critère 1.1 : 28 / 30 - SS critère 1.2 : 18 / 20 - SS critère 1.3 : 5 / 5	96,00	1

Considérant qu'au regard des critères de sélection des offres susvisés, la proposition de la **SCA Véolia Eau - compagnie générale des eaux territoire Gard/Lozère** représente l'offre économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Est retenue au titre du marché relatif à une mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, la SCA Véolia Eau - compagnie générale des eaux territoire Gard/Lozère représentée par Monsieur Renaud ORSUCCI, directeur du territoire Gard / Lozère, sise 256 chemin du Viget - CS 1804 - 30 318 Alès CEDEX, pour un montant total du détail quantitatif estimatif servant de comparatif des offres de 166 839.79 €HT (cent soixante-six mille huit cent trente-neuf euros et soixante-dix-neuf centimes hors taxes)

ARTICLE 2 :

Le marché est un accord cadre à bon de commande conclu avec les engagements financiers suivants : un montant minimum annuel de 5 000 € HT et un montant maximum annuel de 200 000 € HT.

Le marché est conclu pour une période de 1 an à compter de la date de notification du premier bon de commande juridique.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 07 AOUT 2025
Le président
Christophe RIVENO

